

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS390/10
6 février 2009

(09-0558)

Original: anglais

CHINE – DONS, PRÊTS ET AUTRES INCITATIONS

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par la Nouvelle-Zélande

La communication ci-après, datée du 3 février 2009 et adressée par la délégation de la Nouvelle-Zélande à la délégation de la Chine, à la délégation du Guatemala et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (le Mémorandum d'accord), le gouvernement néo-zélandais informe par la présente le gouvernement de la République populaire de Chine, le gouvernement du Guatemala et l'Organe de règlement des différends que la Nouvelle-Zélande désire être admise à participer aux consultations demandées par le Guatemala dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 22 janvier 2009 (document WT/DS390/1, G/L/882, G/SCM/D83/1, G/AG/GEN/82) et intitulée *Chine – Dons, prêts et autres incitations*.

La Nouvelle-Zélande a un intérêt commercial substantiel dans la question faisant l'objet des consultations, y compris pour ce qui est de ses échanges de produits agricoles visés, et désire donc être admise à participer à ces consultations. Elle attend une confirmation de la réception et de l'acceptation de la présente demande de participation aux consultations, ainsi que des informations sur la date et le lieu de ces consultations.
